

FCP de droit français

AXIOM OPTIMAL FIX

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2017

Société de Gestion : Axiom Alternative Investments
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	11
3. Rapport de gestion	12
4. Informations réglementaires	23
5. Certification du Commissaire aux Comptes	27
6. Comptes de l'exercice	32

I. CARACTERISTIQUES DE L'OPC

- **FORME JURIDIQUE**

FCP de droit français.

- **CLASSIFICATION**

Diversifié.

- **MODALITES DE DETERMINATION ET D'AFFECTATION DES REVENUS**

Sommes distribuables	Parts C, R EUR, R USD, B et Z	Part D
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values réalisés	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion

- **OBJECTIF DE GESTION**

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur l'horizon minimum d'investissement de trois ans, un rendement égal ou supérieur à 6% frais de gestion déduits. Afin de parvenir à cet objectif, le FCP investira principalement dans des obligations à coupon fixe perpétuel via une gestion totalement discrétionnaire.

- **INDICATEUR DE REFERENCE**

Aucun indicateur de référence n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance du FCP, les indicateurs disponibles n'étant pas représentatifs du mode de gestion de ce dernier.

- **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

Politique de gestion

Le processus d'investissement de la société de gestion de portefeuille cherche à tirer parti des opportunités majeures existantes sur le marché obligataire international. La politique d'investissement du FCP consiste à sélectionner des obligations ou titres de créances émis par des institutions financières. L'utilisation des obligations à coupon fixe perpétuel sera au cœur de ce processus. En effet, ces dernières offrent des rendements importants. Cette rémunération vient en compensation de risques également importants qui sont entre autre:

- le risque de non remboursement : ces obligations sont perpétuelles et peuvent être remboursées seulement au gré de l'émetteur aux dates prédéfinies de call.
- le risque de non paiement des coupons.

Le prospectus d'émission d'une obligation subordonnée définit les contraintes et les risques qui lui permettent de servir de capital aux institutions financières.

Afin d'optimiser le rendement du portefeuille, le processus d'investissement est organisé en plusieurs phases :

1^{ère} phase : Analyse fondamentale

- L'équipe de gestion établit les critères et les situations extrêmes susceptibles d'affecter le risque de crédit de chaque émetteur en s'appuyant sur les informations fournies par les sociétés (rapports, communiqués de presse, rencontre), des analyses indépendantes et les analyses des équipes de recherche des grandes banques d'investissement.
- Seules les émissions de sociétés avec un long historique, avec une présence forte sur les marchés, et avec des avantages concurrentiels connus et mesurables, sont prises en considération.
- Des scénarios détaillés de prévisions et de stress sont établis, pour les taux et les « spreads » de crédit, par catégorie de notation pour les principales maturités obligataires.
- Les émissions sont sélectionnées par les gérants à partir d'une analyse approfondie des prospectus.

- L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose également sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur. Le FCP pourra investir la totalité de l'actif sur tout type de qualité de titres de créances, notés par les principales agences de notation High Yield - titres réputés hautement spéculatifs - ou jugée équivalente par la Société.

2^{ème} phase : Construction du portefeuille

- Le portefeuille est alors construit en fonction des choix d'allocation de risques et des choix des émissions opérés ci-dessus.
- La construction du portefeuille respecte une diversification efficace, rendue possible par une allocation par type d'émetteur.
- Toutefois, le portefeuille pourra être investi à 100% sur un même type de sous-jacent.
- Les gérants pourront couvrir les risques de change et de taux. En effet une partie de l'actif pouvant être libellé dans des devises différentes de la devise de référence, le FCP sera couvert systématiquement contre ce risque. Cependant un risque accessoire peut exister.

3^{ème} phase : Suivi du portefeuille

- Contrôle régulier de la performance des actifs sous-jacents, par les publications de statistiques liées aux émissions.
- Suivi systématique des tendances de chaque secteur (concentration des émetteurs, changement de législation).
- Les circonstances de nature à affecter le paiement des coupons ou le remboursement du principal fait l'objet d'un suivi particulier.

Peuvent être sélectionnées tant des obligations émises par des émetteurs du secteur public que par des émetteurs du secteur privé.

L'acquisition ou la cession des obligations ou titres de créances repose sur une analyse interne du risque de crédit de l'émetteur ; la cession ou l'acquisition d'une ligne ne se fait pas sur le seul critère de la notation des agences de notations.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	De -5 à 10
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé	Pays OCDE (toutes zones) : 0 - 100% Pays hors OCDE (pays émergents) : 0 - 10%
Devises de libellé des titres dans lesquelles le FCP est investi	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres devises que l'Euro : de 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP	Accessoire dû à une couverture imparfaite

Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés)

Actions :

Le FCP pourra être exposé jusqu'à 100% maximum de l'actif net du FCP dans des actions. Toutefois, l'OPCVM pouvant investir dans des obligations de tout rang de subordination, il existe une possibilité que ces instruments soient convertis en actions sur initiative du régulateur ou dans le cas, par exemple, de la baisse d'un ratio de solvabilité au-delà d'un seuil généralement défini contractuellement. En cas de conversion en actions des obligations détenues en portefeuille, l'OPCVM pourra détenir temporairement des actions dans la limite de 100% de son actif net et procédera au plus tôt à leur vente au mieux de l'intérêt des porteurs

Le FCP pourra investir dans des « preferred shares » ou « actions de préférence » qui sont des actions qui donnent droit de façon prioritaire et certaine à un dividende fixe. Ce dividende est prioritaire sur celui de l'action ordinaire. Le fait qu'une entreprise ne verse pas de dividende à ses actionnaires ordinaires n'entraîne pas automatiquement le non-paiement de dividende aux détenteurs des « preferred shares ». Ce dividende correspond généralement à un pourcentage fixe de la valeur nominale ou à un remboursement prioritaire des dividendes voire les deux. Ainsi elles offrent les caractéristiques et les avantages des titres de dette, tout en étant comptablement classées en capitaux propres.

Obligations et titres de créance :

Le FCP sera investi dans des obligations émises par des états souverains, des sociétés industrielles, commerciales et financières, des obligations convertibles, des parts ou titres de créances. L'ensemble des instruments financiers

peuvent être à taux fixe, variable et/ou révisable. Ces titres, émis par des émetteurs internationaux, pourront être sécurisés, chirographaires ou subordonnés.

Instruments du marché monétaire :

Dans les périodes où la stratégie d'investissement conduirait l'équipe de gestion à réduire l'exposition du FCP aux obligations et/ou autres titres de créance, afin de permettre la réalisation de l'objectif de gestion, le FCP pourra être exposé jusqu'à 100% en billets de trésorerie, certificat de dépôt et euro commercial papers. Ces instruments financiers pourront également être utilisés à titre accessoire aux fins de placement des liquidités.

Parts ou actions d'OPCVM et/ou FIA :

Les FCP pourra investir à hauteur de 10% en OPCVM et/ou FIA européens ou étrangers répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Le fonds pourra investir dans des OPC gérés par AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENTS.

Instruments dérivés

Le gérant pourra investir dans des instruments financiers à terme fermes, conditionnels, swaps et CFD (Contracts for Difference), négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir, d'arbitrer, et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisations), change, indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés : oui ;
- organisés : oui ;
- de gré à gré : oui.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions : oui ;
- taux : oui ;
- change : oui ;
- crédit : oui ;
- indices : oui.

Nature des interventions :

- couverture : oui ;
- exposition : oui ;
- arbitrage : non.

Nature des instruments utilisés :

- futures : oui ;
- options : oui ;
- swaps : oui ;
- change à terme : oui ;
- dérivés de crédit : oui par exemple CDS.

Sur l'ensemble de ces marchés, l'exposition sera limitée à l'actif net.

Les instruments dérivés peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont des grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques et font l'objet d'échanges de garanties. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

Ces instruments sont sujets à divers types de risques, incluant par exemple le risque de marché, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque juridique ou encore les risques opérationnels.

Les parts B libellées en Dollars seront systématiquement couvertes contre le risque de fluctuation de la parité de leur monnaie de référence contre l'Euro. En vue de tendre à une couverture systématique et totale, le gérant aura recours à des instruments financiers à terme ; cette couverture sera assurée au moyen d'instruments financiers réduisant au minimum l'impact des opérations de couverture sur les autres catégories de parts. Les instruments utilisés seront principalement des contrats de change à terme.

Instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra être investi dans des instruments intégrant des dérivés (notamment obligations convertibles ou tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription, warrants, EMTN, CLN, bon de souscription, actions prioritaires : ADR et GDR) négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- actions : oui ;
- taux : oui ;
- change : oui ;
- crédit : oui ;
- indices : oui.

Nature des interventions :

- couverture : oui ;
- exposition : oui ;
- arbitrage : non.

Dépôts

Le FCP pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de douze mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédits européens et dans la limite de 20% de l'actif net.

Emprunts d'espèces

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Nature des opérations utilisées :

- prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier : Oui ;
- prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier : Oui.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- gestion de la trésorerie : Oui ;
- optimisation des revenus de l'OPCVM : Oui ;
- contribution éventuelle à l'effet de levier de l'OPCVM : Non ;
- autre nature.

Informations sur l'utilisation des cessions et acquisitions temporaires de titres

L'utilisation des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront systématiquement opérées dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM.

Concernant les opérations d'acquisitions temporaires de titres (prises en pensions), ces opérations ont pour but d'assurer le placement des liquidités de l'OPCVM aux meilleurs taux en prenant des titres comme garanties.

Concernant les opérations de cessions temporaires de titres (mises en pensions (1) et prêts de titres (2)), ces opérations ont soit pour but (1) de se procurer des liquidités aux meilleurs coûts en donnant des titres en garanties ou (2) de bonifier le rendement de l'OPCVM via la rémunération de prêts de titres.

Concernant les opérations de prêts de titres (2) sans garantie financière et dans le respect du ratio de contrepartie de 10%, l'OPCVM peut effectuer de telles opérations exclusivement avec des contreparties appartenant au groupe BPCE. Ces opérations feront l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM et porteront principalement sur des titres de créances éligibles aux opérations de refinancement bancaires de la BCE et dont le marché de prêts de

titres est quasi inexistant. En outre, ces opérations porteront sur des échéances maximales de trois mois avec une faculté de rappel par l'OPCVM à tout moment.

Rémunération : des informations complémentaires figurent au paragraphe frais et commissions.

L'engagement du Fonds issu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres est limité à 100% de l'actif.

La somme des engagements du fonds issue des dérivés, des dérivés intégrés et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres est limitée à 100% de l'actif.

La somme des engagements et de l'exposition liée à la détention de titres vifs est limitée à 200% de l'actif.

Contrats constituant des garanties financières

Conformément à la position AMF n° 2013-06, les investisseurs sont informés de manière claire quant à la politique de l'OPCVM en matière de garanties financières. Les types de garanties financières autorisées, le niveau de garanties financières requis et la politique en matière de décote doivent y figurer, de même que la politique de réinvestissement (incluant les risques qui en découlent) en ce qui concerne les garanties financières en espèces.

Conformément à la position AMF n° 2013-06, les OPCVM qui souhaitent être pleinement garantis par des valeurs mobilières émises ou garanties par un État membre le mentionnent dans leur prospectus.

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs et/ou du type d'opérations et peuvent être des risques de contrepartie ou des risques de liquidité.

Type de garanties acceptables :

- a) Liquidités (espèces, dépôts bancaires à court terme, instruments du marché monétaire, lettres de crédit) ;
- b) Obligations émises (ou garanties) par un état membre de l'OCDE ;

- c) Actions ou parts émises par des OPC de type monétaire (dont la valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement et dont la note est AAA (S&P) ou son équivalent) ;
- d) Actions ou parts émises par des OPCVM investissant dans les obligations ou actions énoncées ci-dessous ;
- e) Obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre qui offrent une liquidité suffisante ;
- f) Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'UE ou sur une Bourse de valeurs d'un État faisant partie de l'OCDE, à condition qu'elles fassent partie d'un indice majeur et que leurs émetteurs ne soient pas affiliés à la contrepartie ;
- g) Investissements directs dans des actions ou des obligations présentant les caractéristiques mentionnées aux Points e) et f).

• PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCP est un OPCVM classé « Diversifié ».

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel placement, et de s'assurer de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

Les risques auxquels s'expose l'investisseur au titre d'un investissement dans le FCP sont les suivants :

Risque lié aux obligations à coupon perpétuel

L'utilisation des obligations à coupon perpétuel expose le fonds aux risques suivants :

- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital. En effet le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de taux

L'augmentation des taux d'intérêt a pour conséquence la diminution de la valeur des obligations à taux fixe et éventuellement variable du FCP, et de certains OPCVM obligataires détenus par le Fonds. De ce fait, la valeur liquidative du FCP est influencée à la hausse ou à la baisse par les fluctuations de taux d'intérêt.

La sensibilité taux est comprise entre -5 et 10.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit

Ce risque réside dans le fait qu'un émetteur d'obligations ou de titres de créance ne puisse pas faire face à ses échéances, c'est-à-dire au paiement des coupons et/ou au remboursement du capital à l'échéance. Cette défaillance pourrait amener la valeur liquidative du FCP à baisser. Cela recouvre également le risque de dégradation de l'émetteur.

Ce risque sera d'autant plus important que le FCP pourra être investi dans des titres à hauts rendements, présentant des caractères spéculatifs sur des obligations pouvant avoir une notation dégradée voire inexistante.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité

Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de réaliser la cession de titres détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché

où sont habituellement négociés ces titres.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. L'OPCVM pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque lié à la concentration sectorielle du portefeuille

Ce risque est lié à la concentration des investissements dans des instruments financiers sensibles au secteur des sociétés financières. Ce risque peut engendrer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM et une perte en capital pour le porteur.

Risque de gestion discrétionnaire

Le risque de gestion discrétionnaire repose sur le choix des titres et des instruments financiers par le gestionnaire. Il existe un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment aux instruments financiers les plus performants. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risques liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme, notamment des futures, dans la limite de 100% de l'actif net sans recherche de surexposition, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM plus significative que celle de l'indice représentatif du marché sur lequel l'OPCVM est investi.

Risques associés aux techniques de gestion efficace de portefeuille

Les risques liés à la gestion des garanties financières, tels que les risques opérationnels, de conflits d'intérêts potentiels et les risques juridiques, sont identifiés, gérés et atténués par le processus de gestion des risques de l'OPCVM mis en place par la société de gestion.

Risque lié au marché action

L'OPCVM pourra être investi sur des actions préférentielles (« preferred shares »), ces actions préférentielles ne portent pas d'option d'échange en action. Les banques ont créé ces « preferred shares » pour que les régulateurs les acceptent dans les fonds propres comme une action ordinaire. Le fonds détenteur est actionnaire et non créancier. Cependant la valeur de la « preferred share » ne sera pas liée à la valorisation de l'action, l'actionnaire d'une « preferred share » ne participera pas aux assemblées des actionnaires etc... De plus ces actions préférentielles ont des caractéristiques obligataires (coupon fixe mais subordonné à certaines conditions, un nominal, une notation, une durée, un remboursement au nominal). Par contre en cas de faillite de la banque, les « preferred shares » participeront au comblement du passif mais au même titre que les obligations subordonnées classiques.

Axiom en conclue que ces actions préférentielles, de par leur nature, ne présente aucun risque action. La sensibilité action est non nulle uniquement quand le risque de faillite se rapproche.

Risque de change (accessoire)

Une partie de l'actif pouvant être libellé dans des devises différentes de la devise de référence, le FCP peut être affecté par une modification en matière de contrôle des taux de change ou par toute fluctuation des taux de change entre la devise de référence et ces autres devises. Ces différentes fluctuations peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque juridique

L'utilisation entre autre des cessions et acquisitions temporaires de titres et de « Total Return Swap » entraînent des montages complexes pouvant comporter des risques juridiques notamment de la rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque opérationnel

Il représente le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements externes. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Ce FCP est destiné aux investisseurs qui souhaitent un investissement sur le secteur financier au travers d'une exposition aux marchés obligataire international en investissant notamment dans des obligations à coupon fixe perpétuel et sont capables d'assumer les risques liés à cet investissement.

Les parts B et C sont ouvertes à tous les souscripteurs.

La durée de placement minimum recommandée dans l'OPCVM est supérieure à 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses projets financiers mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé au souscripteur de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

31 janvier 2017 :

- Mise à jour sur le DICI des performances, des frais courant et commission de surperformance sur l'année 2016.
- Ajout lié à la mise en application d'UCITS 5 : paragraphe dédié au dépositaire et politique de rémunération.
- Modification du wording sur l'investissement sur d'autres OPC (dans la partie « principales catégories d'actifs utilisés ») : retrait de toute notion de catégorie monétaire et obligataire pour les OPC sur lesquels les fonds peuvent investir.
- Changement du nom juridique de Caceis Bank.

21 février 2017 :

Mise à Jour :

- Frais courant.
- Performance.
- Changement de périodicité d'hebdomadaire à quotidien :

Avant modification (périodicité hebdomadaire vendredi / préavis rachat 14 jours) :

Les rachats avec préavis 14 jours centralisés le 10/2 sont exécutés sur la vl du 24/2.

Après modification (changement de périodicité deviens quotidien et retrait du préavis 14 jours) :

Les rachats centralisés le 24/2 sont exécutés sur la vl du 24/2.

07 juin 2017 :

Changement SRRI passe de 5 à 3.

3. RAPPORT DE GESTION

Rapport annuel de gestion de janvier 2017 à décembre 2017

Le fonds débute l'année 2017 dans un environnement favorable au secteur financier et termine le mois de janvier en hausse de +0,75%.

L'assouplissement réglementaire bancaire qui a commencé en 2016 se confirme. Alors que la nouvelle administration Trump s'inscrit en rupture face aux règles de Dodd-Frank, le comité de Bâle n'est pas arrivé à obtenir le consensus autour des minima d'actifs moyens pondérés. Ces reports successifs sont vus positivement par le marché. Ils reflètent un retour de la réglementation vers des règles simples et adaptées à chaque pays, dans un contexte de relance économique.

Dans l'univers des titres legacy, trois instruments ont été rappelés en janvier : Danske Bank, Irish Life and Permanent et DNB. L'exercice du call a été motivé par la perte totale de reconnaissance réglementaire. Les obligations fixed-to-fixed quant à elles restent éligibles sous un amortissement progressif. Le portefeuille continue de bénéficier de l'absence de rappel sur ces obligations.

Nous avons profité de la bonne progression des encours (47M€ au 27 janvier) pour diversifier davantage le portefeuille.

A compter du vendredi 10 février 2017, le fonds passera en valorisation quotidienne et les sorties seront traitées en J+3 sans préavis.

Le marché obligataire **en février** a été marqué par l'écartement des spreads souverains notamment ceux de l'Italie, l'Espagne et la France contre l'Allemagne. Les incertitudes liées à l'élection présidentielle française inquiètent le marché. Malgré cela, le prix des obligations subordonnées financières a continué de performer.

Le portefeuille d'Axiom Optimal Fix progresse également sur le mois et ce en dépit du rappel au pair de trois obligations qui étaient dans le portefeuille : Barclays 7,1% en \$, ING 7,2% en \$ et Aareal Bank 7,125% en €. Rappelons que le marché des Fixed to Fixed en Europe fait plus de 37 milliards d'euros et qu'il demeure donc de nombreuses opportunités.

Le cash a été immédiatement réinvesti dans des obligations d'émetteurs américains ayant des caractéristiques très proches. Dans un contexte de hausse du risque politique en Europe, l'augmentation du poids des Etats-Unis dans le portefeuille est par ailleurs un choix défensif.

Le fonds termine le mois en hausse de 0,76% avec un coupon moyen de 6,67%.

En **mars** la croissance continue des encours de fonds nous conduit à étudier de nouveaux dossiers. Ce mois-ci, nous avons investi sur la Fixed to Fixed de Banco Popular. Même si la situation crédit est inférieure au standard du fonds, elle devrait s'améliorer rapidement avec un programme de cessions d'actifs poussé par l'autorité de tutelle et surtout le format T2 et non T1 avec une échéance en 2021 et un coupon de 8% renforce sa qualité.

Un an ou presque après avoir défrayé la chronique, Deutsche Bank a réussi son augmentation de capital de 8 milliards d'euros, renforçant ainsi ses ratios. La Fixed to Fixed 6.55 en a profité pour revenir proche du pair après un point bas à 90% en septembre.

L'activité de rappel a également soutenue la performance du fonds : la Fixed to Fixed BBVA 5,919% qui cotait légèrement en dessous du pair a été rappelée et surtout Crédit Agricole a lancé une opération d'optimisation de son capital pour 1,5Mds d'euros sur 6 Tier 1 legacy ayant pour conséquence de laisser pour 6 mois de plus au minimum la Fixed to Fixed 7,375 qui s'est immédiatement appréciée de 1,5 point.

En **avril**, contrairement aux autres fonds crédit, la victoire d'Emmanuel Macron au 1^{er} tour n'a pas déclenché un rallye sur le fonds Axiom Optimal Fix. La stratégie du fonds a une nouvelle fois prouvée sa faible sensibilité taux et crédit.

La saison des résultats du 1^{er} trimestre apporte sa contribution avec des profits en hausse et des revenus solides chez Santander et Lloyds (respectivement 4% et 3,5% du portefeuille). Deutsche Bank a bouclé son augmentation de capital pour Eur 8Mds et se concentre maintenant sur sa restructuration (2,5% du portefeuille)

C'est maintenant Banco Popular qui serait susceptible de lancer la sienne. La banque espagnole a dû corriger ses comptes 2016 pour des provisions sur créances douteuses et a remplacé la direction qui avait déjà réalisé une augmentation de capital en juin 2016. La banque explore maintenant plusieurs scénarios pour conserver sa flexibilité financière avec des cessions d'actifs et une fusion possible (2% du portefeuille sur une T2 2021 callable depuis 2016)

Le fonds termine le mois en hausse de 0,57%. Depuis l'épisode de stress de février 2016, la volatilité reste très faible à 1,5% (volatilité 1 an).

Le mois de **mai** a débuté avec le succès d'Emmanuel Macron lors du second tour de l'élection présidentielle, confirmant ainsi la dynamique du premier tour et favorisant le marché des Legacy.

La bonne performance a été soutenue par des décisions de rachat, sur des obligations qui traitaient en dessous du pair (Deutsche PfandbriefBank, Deutsche PostBank) mais également sur des obligations legacy américaines avec les calls de certaines Wells Fargo. Le fonds en a profité via sa poche de diversification de 10% sur cette thématique.

Le portefeuille principal de Fixed to Fixed s'est également bien tenu avec notamment la décision de non call des LandesBank Hessen.

A l'inverse les difficultés de Banco Popular se sont accrues en Espagne avec, selon la presse, un désengagement des acheteurs potentiels à l'exception de Santander. La très mauvaise gestion du processus, mêlant vente, vente G'DFWLIV et recapitalisation sans cohérence G'HQVHPEOH ni stratégie claire, a été très pénalisante pour les titres ATI de la banque, mais sans contagion au reste du marché.

Le fonds termine le mois en hausse de 0,32%.

Juin a été un mois animé pour le secteur bancaire. Après avoir commencé avec l'annonce du rachat de Banco Popular par Banco Santander, il a fini sur des mouvements de taux haussiers suite au forum annuel de la BCE et aux multiples rhétoriques des banquiers centraux autour de la sortie du QE.

La mise en résolution de Banco Popular a été sans nul doute l'événement marquant du mois. Cette résolution très sévère était particulièrement inattendue par les spécialistes avec en particulier un traitement indifférencié entre ATI, T1 et T2, ramenés à zéro. Le fonds Axiom Optimal Fix était exposé à hauteur de 1,32% sur la banque espagnole. Nous avons écrit une note de recherche à ce sujet qui est disponible sur demande.

A la lecture de cette première résolution bancaire sous l'égide de la SRB (Single Resolution Board), nous avons décidé de renforcer la qualité de crédit du fonds. Désormais le fonds investira exclusivement sur des titres émis par des émetteurs dont le rating est « investment grade » sur leur dette senior (ce qui représentait déjà 97,2% du portefeuille avant Banco Popular).

Dans un contexte de remontée des taux, les obligations Fixed to Fixed sont restées stables démontrant une nouvelle fois leur faible sensibilité. Seule la BPCE 6,75% a perdu 1,5 point suite à l'annonce de son rappel (effectif le 27 juillet prochain).

L'encours du fonds a continué de progresser tout au long du mois et s'élève désormais à 158,5 millions d'euros.

Le marché a continué de s'apprécier au mois de **juillet** dans un contexte de volatilité extrêmement faible aidé par les propos rassurant des banques centrales. Le VIX (indice implicite des options sur S&P 500) a atteint son niveau le plus bas depuis sa naissance à 9,20.

Cette appréciation s'inscrit dans un mouvement global de normalisation du secteur financier, il est donc naturel que les spreads se rapprochent petit à petit de ceux des corporates. En juillet, ce mouvement a été soutenu par l'épilogue de plusieurs dossiers : la résolution des banques vénitienes et l'approbation de la recapitalisation de Monte dei Paschi. Notons également l'annonce par RBS du paiement d'une amende de 4,7Mds de dollars pour mettre fin au litige sur les RMBS US ou encore Unicredit qui vend un portefeuille de 16,2Mds d'euros de prêts non performants.

La saison des résultats semestriels a débuté. Après 3 trimestres consécutifs de forte hausse, la tendance est à une baisse significative des revenus de marché liés à la chute de la volatilité mais une hausse toujours importante des ratios de capital.

Les obligations Fixed to Fixed sont restées relativement stables. Seul le titre de Santander US a été callé, il traitait avec une prime de 1,5% par rapport au pair (nous détenions cette obligation en portefeuille depuis 6 mois donc nous avons largement bénéficié de son coupon élevé de 7,908%). Au cours du mois, nous avons complété nos investissements sur BNP, RBS, LLOYDS et ING.

Le fonds termine le mois en hausse de 0,50% ce qui porte sa performance annuelle à 2,05%.

Contrairement aux années précédentes, le mois d'**août** fut relativement calme sur les marchés. Après avoir commencé avec un pic de valorisation sur le secteur bancaire (son plus haut depuis le début d'année), le marché a finalement terminé proche des niveaux de fin juillet. Les incertitudes quant à la fin du Quantitative Easing de la BCE, la baisse de l'inflation aux USA, et les tensions géopolitiques en Extrême-Orient ont ressuscité quelques craintes des investisseurs provoquant un léger écartement des spreads (+6bps à la fin du mois pour l'indice Itraxx Sub Fin).

Ces mouvements pendant la deuxième semaine d'août ont créé quelques opportunités que nous avons saisies pour compléter certaines lignes en portefeuille, notamment une obligation de AEGON 6,375% en baisse de 30 cts.

Pour allonger la date de call moyenne du portefeuille, nous renforçons également notre exposition sur des obligations à taux fixe émises par les assureurs dont la période de transition s'étend jusqu'en 2025, notamment sur un titre de AXA 4%.

Le fonds termine le mois en hausse de 0,12% et 2,17% depuis le début d'année.

Les obligations subordonnées financières ont poursuivi leur hausse au mois de **septembre** dans un environnement de volatilité historiquement basse, l'indice Itraxx Sub Fin se resserrant encore de 20bps.

Au cours du mois, il y a eu plusieurs calls au sein du portefeuille : ING 6.375, Crédit Agricole 7.375, NIBC 7.625, Prudential 6.5 pénalisant la performance à hauteur de 15bps.

En revanche, comme attendu la BNP n'a pas rappelé sa Tier 1 4 7/8 début septembre, ce qui repousse l'échéance du prochain call dans 1 an. Suite à cette nouvelle, le titre a augmenté de 3 points contribuant à 15bps de performance (position de 7% du portefeuille).

Afin de remédier à ses rachats d'instruments fixed to fixed, nous continuons notre travail de diversification sur des instruments similaires aux Etats-Unis ainsi que sur des dettes legacy aux caractéristiques similaires (rendements variables avec plancher, maturité réglementaire courte).

Nous avons réinvesti le cash, principalement sur des titres émis par des assureurs comme Axa ou Allianz dont la période de transition réglementaire s'étend jusqu'à 2025.

Le fonds termine le mois en hausse de 0,15% et 2,33% depuis le début d'année.

En **octobre**, les financières subordonnées ont poursuivi leur progression au même rythme qu'en septembre, aidées par le recul du risque catalan et l'adoption par la BCE d'une stratégie de prolongement recalibré de sa politique monétaire conforme aux attentes du marché.

La saison des résultats a révélé une forte augmentation des niveaux de capital chez un certain nombre de banques britanniques (RBS et Lloyds), espagnoles et italiennes (Unicredit), tandis que d'autres ont réalisé des progrès significatifs sur la réduction de leurs stocks de créances douteuses (Caixabank, Liberbank). Dans ce sillage, la tendance positive d'amélioration des notations s'est poursuivie. Seules les banques d'investissement, Barclays et Deutsche Bank, ont en revanche publié des résultats décevants. Notons également que Liberbank a procédé avec succès à sa recapitalisation de 500m d'euros tandis que Carige est en train de finaliser sa propre augmentation de capital.

La consolidation du secteur se poursuit également. Novo Banco a conclu sa vente à Lone Star, HSH est en train de recueillir des offres pour son rachat et Commerzbank a nommé deux banques conseils pour des scénarios de fusions et acquisitions. Enfin First Rand a fait une offre de rachat sur Aldermore pour un montant de £1,1Mds.

Au sein du portefeuille, le fonds a profité du non-call d'Achmea sur sa fixed to fixed 6%, ce qui repousse d'un an la prochaine date de call possible. Suite à cet événement, l'obligation a gagné 2 points contribuant de 10bps à la performance du fonds (Achmea représente 5,30% du portefeuille).

La poche Legacy, qui représente 10% du portefeuille, a également contribué à la bonne performance du mois grâce notamment au call de Aareal Bank qui a rappelé son titre Legacy sans step-up alors qu'il traitait encore à 95% du pair. Le fonds dans sa logique de stratégie de basse volatilité avec portage court détenait une petite position sur la banque.

Le fonds termine le mois en hausse de +0,35% et de +2,69% depuis le début d'année.

Le secteur de la dette bancaire subordonnée a continué sa progression en **novembre** et termine en hausse après une légère consolidation en début de mois.

Les résultats du Q3 expriment une nouvelle fois la tendance positive du secteur : ratios de capital en hausse (Unicredit, Intesa, Commerzbank), qualité des portefeuilles de crédit en forte amélioration (ABN Amro, Crédit Agricole), profits attendus pour 2017 (Commerzbank, NDB) et de nouveaux objectifs annoncés lors des journées investisseurs de Crédit Suisse, Société Générale et BPCE.

L'exercice de transparence de l'EBA souligne aussi une nette amélioration de l'exposition des banques aux prêts non performants, en particulier au sein des pays périphériques tels que l'Espagne et le Portugal (nous avons publié une note sur ce sujet disponible sur notre site internet). Au Royaume-Uni, le régulateur a publié les résultats de ses stress tests confirmant la résilience du secteur dans le cadre du Brexit. Enfin, les agences de notation confirment cette tendance : secteur bancaire britannique en outlook positif chez S&P, upgrade des banques italiennes (S&P) et Raiffeisen Banking group en Autriche (Moody's).

Sur le plan réglementaire, la BCE a dû temporiser son initiative de provisionnement obligatoire des créances douteuses sous la pression de la Commission Européenne. Le calendrier en revanche se précise pour Bâle 4 : un accord entre régulateurs devrait bientôt voir le jour, notamment sur un minimum de RWA à 72,5%.

Au cours du mois, nous avons augmenté la poche des Fixed to Fixed qui représentent maintenant 72% du portefeuille avec principalement des investissements sur les assureurs pour bénéficier d'une période de transition réglementaire plus longue (fin 2025). La poche des assureurs représente maintenant 35% du fonds.

Nous avons également effectué des arbitrages sur la poche des obligations Fixed to Fixed US pour éviter la retenue à la source et nous nous sommes positionnés particulièrement sur les obligations dont la date de call est passée comme la Wachovia 8% ou la Santander USA 7,3%.

Le fonds termine le mois en hausse de +0,17% et +2,86% depuis le début de l'année.

Le secteur termine à nouveau en hausse au mois de **décembre** et réalise ainsi une très belle performance en 2017.

L'année aura été essentiellement marquée par une forte réduction des stocks de prêts non performants des banques européennes réduisant ainsi le principal risque au sein du secteur. Les banques périphériques devront cependant continuer leurs efforts en 2018, d'autant plus qu'elles font face à la pression du régulateur qui souhaite mettre en place le mécanisme européen de garantie des dépôts (EDIS) dans un cadre totalement assaini.

Le cycle de rehaussement de crédit se poursuit par les agences de notation : le Portugal et l'Irlande ont été rehaussés par Fitch. Nous devrions continuer à voir des révisions à la hausse des notes de crédit en 2018 à mesure que la qualité des actifs des banques européennes se normalise.

Les fusions-acquisitions devraient être un thème majeur en 2018 encouragées par le régulateur qui met une pression constante sur les banques à NPE élevés.

Enfin 2017 marque la fin des incertitudes réglementaires après que l'accord Bâle 3, en discussion depuis plusieurs années, a été enfin finalisé le 8 décembre. Le contexte politique offre également un certain soulagement avec les négociations sur le Brexit qui ont abouti à un accord pour la phase I et un résultat mitigé mais constructif aux élections en Catalogne.

Dans ce contexte, Le portefeuille de fixed to fixed anglaise s'est bien comporté (+5bps pour RBS et +4bps pour Lloyds de contribution dans le fonds). Le non-call de la Prudential 7,75 a été également une bonne nouvelle. En effet contrairement à la 6,5 callée en fin d'année, Prudential considère que celle-ci reste dans son ratio TI.

La couverture USD a été particulièrement mouvementée en décembre, la base EUR-USD passant de -40bps à -100bps le 15 décembre. Nous avons choisi de réduire la durée de nos couvertures à 1 mois pour laisser passer cette situation

anormale. Elle s'est en effet normalisée juste avant le nouvel an à -25bps, nous permettant de réaliser des couvertures de change moins coûteuses.

Analyse sur le risque action lié aux actions préférentielles

Les actions préférentielles représentent plus de 20% de l'actif du fonds. Ces actions préférentielles ne portent pas d'option d'échange en action. Néanmoins, la nature juridique de ces titres sont des « preferred shares ». Les banques ont créé ces « preferred shares » pour que les régulateurs les acceptent dans les fonds propres comme une action ordinaire. Le fonds détenteur est actionnaire et non créancier. Cependant la « preferred share » ne participera pas à la hausse de l'action, ne participera pas aux assemblées des actionnaires etc... De plus ces actions préférentielles ont des caractéristiques obligataires (coupon fixe mais subordonné à certaines conditions, un nominal, une notation, une durée, un remboursement au nominal). Par contre en cas de faillite de la banque, les « preferred shares » participeront au comblement du passif mais au même titre que les obligations subordonnées classiques.

Axiom en conclue que ces actions préférentielles, de par leur nature, ne présente aucun risque action. La sensibilité action est non nulle uniquement quand le risque de faillite se rapproche.

Exposition

Le fonds Axiom Optimal Fix a contracté des contrats de change à terme avec la contrepartie Caceis dans le but de couvrir le portefeuille contre le risque de change lié aux investissements en devises. Au 29/12/2017, le fonds était couvert à 49,53%.

Performances

Axiom Optimal Fix	2017
Part C	3,01%
Part R	2,58%
Part B USD	5,33%
Part Z	4,07%
Part CHF	2,81%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNION + SI.3 DEC	10 743 356,42	10 712 663,64
NATIXIS 6.307% PERP	5 886 925,00	5 750 000,00
ROYAL BK SCOTLAND 5,5% PERP	11 104 816,00	0,00
UBS CAP 7.152 12-17	5 246 900,00	5 061 600,00
AXA SA TF/TV PERP.	5 100 735,00	5 000 000,00
BNP PARIB 4.875% PERP *EUR	9 497 717,50	0,00
PRUDENTIAL 6.5% PERP	4 144 248,56	5 303 237,20
ACHMEA BV 6% PERP *EUR	7 411 992,00	0,00
HBOS CAPITAL FUNDING LP	7 114 130,61	0,00
CITIGROUP CAPITAL XIII L3RUSD+6.37% 30-10-40	2 765 186,97	3 572 230,01

• **TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

a) **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : **7 608 474,74**
 - **Prêts de titres :**
 - **Emprunt de titres :**
 - **Prises en pensions :**
 - **Mises en pensions : 7 608 474,74**

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **145 934 431,00**
 - **Change à terme : 131 200 753,45**
 - **Future : 5 733 677,55**
 - **Options :**
 - **Swap : 9 000 000,00**

b) **Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
B.R.E.D. PARIS	CACEIS BANK (FRANCE) JP MORGAN SECURITIES LONDRES

(*) Sauf les dérivés listés.

• TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'actif net*					

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant			8 550 369,32		
% de l'actif net			4,78%		

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

B.R.E.D. PARIS FRANCE			8 550 369,32		
--------------------------	--	--	--------------	--	--

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash			7 608 038,37		
Rating					
Monnaie de la garantie					
- EURO			7 608 038,37		

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties					
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois			8 550 369,32		
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
--	-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC				1 426,80	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC				17 560,58	
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Axiom Alternative Investments veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus.

Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)

o Dépôt

o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité

o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité

o Prises en pension

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Axiom Alternative Investments veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Tous les revenus résultant des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres, nets des coûts opérationnels, sont restitués à l'OPC.

Les opérations de cessions temporaires de titres sont conclues avec des contreparties de marché et intermédiées par Axiom Alternative Investments.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable et en particulier les dispositions de l'article 322-50 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »). Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ». Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

• POLITIQUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par le FCP sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

• LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

A compter du 1er juillet 2012, les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) seront disponibles sur le site Internet www.axiom-ai.com, et figureront dans le rapport annuel. La sélection n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de la Gouvernance («critères ESG»)

• METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• POLITIQUE DE REMUNERATION

I. Préambule

La politique de rémunération mise en œuvre par Axiom AI est cohérente avec les risques auxquels elle est susceptible d'être exposée. En effet, les principes retenus ne favorisent pas la prise de risque au détriment des intérêts des clients.

La rémunération est individuelle et négociée lors de la signature du contrat par la direction d'Axiom.

Selon la fonction occupée et le degré de responsabilité, la rémunération globale est donc composée d'une part fixe et d'une part variable :

- la partie fixe rémunère la compétence, l'expérience, le niveau de qualification et l'implication dans les tâches confiées
- la partie variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles, au regard des objectifs fixés. Elle est déterminée en fonction du marché (local et/ou métier), des résultats dégagés par l'activité et des réalisations par rapport aux objectifs. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur. Les objectifs sont fixés de façon individuelle et/ou collective et sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ils sont discutés et validés avec le collaborateur concerné et la direction

La rémunération des collaborateurs est revue annuellement, par la Direction Générale, à partir des évaluations annuelles réalisées par les responsables hiérarchiques.

Cette politique est formalisée et fait partie intégrante du recueil de procédures. Elle est mise à jour annuellement pour tenir compte notamment des évolutions réglementaires.

Les 16 principes « généraux » présents à l'annexe II de la Directive AIFM seront respectés par Axiom AI.

2. Gouvernance et Création d'un comité de rémunération

La société de gestion déclare se conformer au point I, 3) de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF relatif à la gouvernance de la rémunération.

La société invoque le principe de proportionnalité afin de ne pas constituer un comité de rémunération, mentionné au point I, 3) de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF, car conformément à l'exemple cité dans les orientations de l'ESMA, la société de gestion de portefeuille gère des portefeuilles d'OPCVM dont la valeur n'excède pas 1,25 milliard d'euros et n'a pas plus de 50 employés, y compris ceux dédiés à la gestion des FIA et à la prestation des services visés à l'article 6, paragraphe 3, a) et b) de la directive OPCVM (gestion sous mandat et services auxiliaires)

3. Personnes identifiées comme concernées

Le personnel identifié se compose de l'ensemble des membres du conseil de gérance qui occupent, pour la plupart, des fonctions opérationnelles relevant également de la catégorie de « personnel identifié ».

Entrent également dans la catégorie de « personnel identifié » le RCCI-secrétaire général, le contrôleur des risques ainsi que les gérants de portefeuille.

Aucun salarié ne perçoit de rémunération variable forfaitaire et discrétionnaire, qui serait incluse dans son contrat de travail. Le cas échéant, pour tout nouveau collaborateur, une telle rémunération variable contractuelle ne serait prévue qu'au titre de la 1ère année suivant l'embauche.

i) Le personnel identifié en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité

La rémunération variable (hors dispositif PEE) du personnel en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est déterminée indépendamment de la performance des OPCVM. Elle tient compte de la performance individuelle de l'individu, à savoir sa capacité à atteindre les objectifs préalablement fixés par son responsable hiérarchique au titre desquels figurent nécessairement l'efficacité de la gestion des risques au regard notamment de la surveillance continue et de l'évaluation de la politique globale de rémunération de la société. Elle est également déterminée en considération de la situation financière globale de la société.

ii) Le personnel identifié qui n'est pas en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité

La rémunération variable (hors dispositif PEE) du personnel identifié qui n'est pas en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité est déterminée au terme d'une évaluation multifactorielle. Sont ainsi prises en considération :

- la performance et le comportement individuels
- la performance du ou des OPCVM gérés ou de l'unité opérationnelle concernée
- la rentabilité financière de la société

En outre, cette catégorie de personnel peut se voir attribuer pendant un an au plus et exclusivement au moment de l'embauche, une rémunération variable garantie.

4. Modalités de versement de la rémunération variable

La composante variable de la rémunération allouée au personnel identifié reflète des performances durables et ajustées aux risques.

Dès lors que la rémunération brute variable attribuée à un collaborateur identifié comme preneur de risque est supérieure à 100 000€ et représente plus de 30% de sa rémunération fixe annuelle, Axiom applique à la totalité de la rémunération variable correspondante les règles exposées ci-dessous.

Le paiement des rémunérations variables des preneurs de risques est effectué en tenant compte de deux principes issus de la réglementation :

- En prenant en compte un mécanisme de différé de paiement qui s'articule comme suit :
 - 60% de la rémunération variable versée au terme immédiat de la période d'accumulation (avant la fin du 4^{ème} mois suivant l'exercice écoulé),
 - 40% versés en différé sur 3 années (1/3 par année, après une durée de rétention d'une année). Si la composante variable représente un montant particulièrement élevé, le paiement d'au moins 60% de ce montant est reporté.
- En prenant en compte un versement de 50% du variable en cash, et 50 % complémentaires :
 - Soit en parts d'OPC (le ou les OPC à l'origine de rémunération variable),
 - Soit en cash indexé sur un ou deux fonds représentatifs de l'activité individuelle du possible bénéficiaire.

La combinaison de ces deux principes conduit à verser les variables selon les modalités suivantes :

- 60% payables en cash immédiatement
- 40% payable en différé sur 3 ans
 - Soit en parts d'OPC (le ou les OPC à l'origine de rémunération variable),
 - soit en cash indexé sur un ou deux fonds représentatifs de l'activité individuelle du possible bénéficiaire.

5. Alignement sur le risque

Axiom n'a pas mis en place de politique de pensions discrétionnaires (y compris lors de départ(s)).

AXIOM n'a pas mis en place de dispositif permettant l'attribution de parachutes dorés et s'interdit de verser ce type d'indemnité.

La partie en numéraire de la rémunération variable qui est reportée peut faire l'objet d'un ajustement à la baisse pouvant aller jusqu'à 100% de son montant si, à la date de son versement théorique, l'une ou l'autre des conditions ci-dessous est remplie :

- Le résultat d'exploitation enregistré par AXIOM au titre de l'exercice précédent est négatif,
- L'encours moyen sous gestion a diminué de plus de 50% au titre de l'exercice précédent,
- Le rendement annuel moyen des parts d'OPCVM tel qu'enregistré au titre de l'exercice précédent l'acquisition est inférieur à -30%.

A ce jour la société de gestion n'a pas mis en place de politique de pensions discrétionnaires versable en numéraire ou instruments financiers et interdit toute forme de couverture des variations de rémunération induites par les instruments de paiements.

6. Reporting

AXIOM déclare se conformer et avoir pris toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences de publication, prévues aux articles 411-107, 411-113 et 411-121 du règlement général de l'AMF et à l'article 33 ainsi qu'aux annexes XIII et XIV de l'instruction AMF n°2011-19.

7. Déclaration de conformité

La société de gestion de portefeuille déclare se conformer aux points 1 à 12 et 16 à 18 du I de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF.

8. Contrôle du respect de la politique et mise à jour

Cette politique est formalisée et fait partie intégrante du recueil de procédures. Elle est mise à jour annuellement pour tenir compte notamment des évolutions réglementaires.

La politique de rémunération suit les recommandations de l'AMF et des associations professionnelles en la matière et prend en considération les nouvelles normes introduites par la Directive AIFM, sous réserve de l'application du principe de proportionnalité.

En effet, l'équilibre des rémunérations entre les parties fixe et variable est d'ores et déjà respecté. Les critères de la rémunération variable sont fondés sur une performance à la fois collective et individuelle. La politique mise en place n'encourage pas la prise de risque du personnel concerné et évite toute mesure de contournement à la réglementation.

Le contrôle de son respect est effectué annuellement par la direction générale et le RCCI notamment

- contrôle du respect des diligences ;
- contrôle des décisions prises en matière de rémunération en comité de rémunération ;
- contrôle de la mise à jour de la politique de rémunération annuellement.

9. Données quantitatives de la politique de rémunération requise par l'instruction AMF 2011-20

Les données quantitatives de la politique de rémunération requise par l'instruction AMF 2011-20.

Le montant total des rémunérations (**hors mandataires sociaux**) pour l'exercice 2017 est de 1 153 000€, ventilé en 676 000€ de rémunérations fixes et 477 000€ de variables, payées par la Société Axiom Alternative Investments à son personnel, et il y a eu 12 bénéficiaires. Le montant total de la rémunération des membres de la direction (**mandataires sociaux compris**) et des membres du personnel d'Axiom AI dont les actions ont un impact significatif sur le profil de risque de la Société au cours de la période s'élève à 2 104 202€.

10. Références Règlementaires

Directive 2009/65/CE (consolidée),
Article L.533-22-2 du code monétaire et financier,
Article 314-85-2 du règlement général de l'AMF,
Guide OPCVM 5 pour les sociétés de gestion de portefeuille,
Orientations de l'ESMA en matière de rémunération.

• AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus du fonds, le dernier rapport annuel et le dernier état périodique sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Axiom Alternative Investments

39, Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 Paris

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2017**

AXIOM OPTIMAL FIX
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AXIOM ALTERNATIVE INVESTMENT
39, Avenue Pierre 1er de Serbie
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AXIOM OPTIMAL FIX relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 30/12/2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AXIOM OPTIMAL FIX

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Cette note précise que des titres représentant 7,69 % de l'actif le 29 décembre 2017 sont valorisés à partir des derniers cours communiqués par les prestataires financiers retenus par la société de gestion. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en oeuvre par la société de gestion.

2. Contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit :

Les contrats financiers répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit sont valorisés à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en oeuvre par la société de gestion et nous avons testé la cohérence des prix retenus à la clôture.

3. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AXIOM OPTIMAL FIX

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

La vérification du respect des dispositions légales et réglementaires appelle l'observation suivante de notre part déjà mentionnée dans les attestations sur les compositions de l'actif du 30 juin 2017 et du 29 septembre 2017 : le prospectus ne donne aucune indication sur la couverture du risque de change contre l'euro des catégories de parts CHF et R (USD). Ces parts sont couvertes contre le risque de change. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 411-22 du RGAMF qui dispose : *... Ces catégories peuvent : ... être assorties d'une couverture systématique de risque, partielle ou totale, définie dans le prospectus.*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



AXIOM OPTIMAL FIX

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations complémentaires nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis en date de signature électronique.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

6. COMPTES ANNUELS

• BILAN en EUR

ACTIF

	29/12/2017	30/12/2016
Immobilisations nettes		
Dépôts		
Instruments financiers	177 571 571,12	40 674 010,66
Actions et valeurs assimilées	20 963 462,69	15 148 874,99
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 963 462,69	15 148 874,99
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	147 943 271,69	23 507 543,91
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	147 943 271,69	23 507 543,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	28 667,62	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	28 667,62	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	8 550 369,32	2 017 591,76
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension	8 550 369,32	2 017 591,76
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	85 799,80	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 562,70	
Autres opérations	80 237,10	
Autres instruments financiers		
Créances	132 080 322,50	35 385 385,53
Opérations de change à terme de devises	131 200 753,45	35 223 097,73
Autres	879 569,05	162 287,80
Comptes financiers	7 722 405,53	3 930 537,59
Liquidités	7 722 405,53	3 930 537,59
Total de l'actif	317 374 299,15	79 989 933,78

PASSIF

	29/12/2017	30/12/2016
Capitaux propres		
Capital	173 170 658,17	39 754 796,23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-2 600 671,65	-191 794,52
Résultat de l'exercice (a, b)	8 165 216,49	2 355 033,85
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	178 735 203,01	41 918 035,56
Instruments financiers	7 613 601,16	1 796 049,63
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres	7 608 038,37	1 796 049,63
Dettes représentatives de titres donnés en pension	7 608 038,37	1 796 049,63
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	5 562,79	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 562,79	
Autres opérations		
Dettes	130 307 460,21	35 811 999,94
Opérations de change à terme de devises	130 166 882,39	35 663 316,77
Autres	140 577,82	148 683,17
Comptes financiers	718 034,77	463 848,65
Concours bancaires courants	718 034,77	463 848,65
Emprunts		
Total du passif	317 374 299,15	79 989 933,78

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

- **HORS BILAN en EUR**

	29/12/2017	30/12/2016
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
US US TBOND 3 0318	5 733 677,55	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Credit Default Swap		
CDS BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	3 000 000,00	
CDS INTESA SAN PAOLO SPA	3 000 000,00	
CDS MEDIOBANCA SPA	3 000 000,00	
Autres engagements		

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées	937 615,18	221 780,26
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 956 685,02	730 903,92
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 426,80	351,83
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		340,24
Total (1)	6 895 727,00	953 376,25
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	17 560,58	2 110,82
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	50 777,34	11 184,46
Autres charges financières		
Total (2)	68 337,92	13 295,28
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	6 827 389,08	940 080,97
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 201 134,75	148 145,59
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	5 626 254,33	791 935,38
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 538 962,16	1 563 098,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	8 165 216,49	2 355 033,85

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
 La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.
 La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les titres suivants représentant 7,69% de l'actif le 29 décembre 2017 sont valorisés à partir des derniers cours communiqués par les prestataires financiers retenus:

XS0161702914 NIBC BANK ZCP	inchangé depuis le 22/12/17,
ES02137*0019 BANCO POP 8%	inchangé depuis le 23/10/17,
US40428NAC39 HSB GROUP FLR	inchangé depuis le 22/12/17,
ES0101339028 CAIX PREF FLR	inchangé depuis le 13/12/17,
US44965UAA25 ILFC ECA FLR	inchangé depuis le 21/12/17,
US86800XAA63 SUNT PREF FLR	inchangé depuis le 07/11/17,
US903312AA48 USB REAL FLR	inchangé depuis le 13/12/17,
US759351AE91 REINSUR GROUP L3R	inchangé depuis le 21/12/17,
US020002AV33 ALLSTATE CORP L3R	inchangé depuis le 21/12/17,
US15346WAC47CENTRAL FIDEL L3R	inchangé depuis le 31/10/17,
US171232AP67 CHUBB L3R USD	inchangé depuis le 19/12/17,
XS0182774256 COFIN TEC10 PERP	inchangé depuis le 19/12/17.

En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre la valeur retenue à l'actif du bilan évaluée comme indiqué ci-dessus et le prix auquel serait effectivement réalisée les cessions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés à brève échéance.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

CDS :

Les CDS sont valorisés sur la base de modèles mathématiques à partir des courbes de spread de crédit alimentées par Markit.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,00% TTC sur les parts C, B USD, D et CHF,

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,50% TTC sur la part R et R USD,

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 0,05% TTC sur la part Z.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux Barème
Frais de gestion	Actif net	Pour les parts R EUR et R USD : 1,50% TTC maximum Pour les parts D, CHF, C et B : 1% TTC maximum Pour les parts Z : 0,05% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*	Actif net	*
Commission de surperformance	Actif net	Pour les parts D, CHF, C, B, R EUR et R USD 20 % TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de 6%/an. Pour les parts Z : Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Société de Gestion : Néant Dépositaire : Néant

* L'OPC investit moins de 10% dans d'autres OPC, par conséquent, la réglementation n'impose pas à la société de gestion d'afficher un taux barème. Néanmoins, il pourra exister des frais indirect à imputer.

Modalité de calcul de la commission de surperformance :

Chaque année, la performance est calculée, en comparant sur l'exercice, l'évolution de l'actif du FCP (hors frais de gestion variables et dividendes réinvestis) à l'actif d'un fonds de référence réalisant une progression égale à 6%, et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le FCP. La 1^{ère} date de prélèvement interviendra après une période supérieure ou égale à 12 mois. Par exception, la première période de référence pourra être supérieure à 12 mois et débutera à la constitution de l'OPC. Elle prendra fin le dernier jour d'ouverture du mois de décembre 2016.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPC à l'évolution de l'actif d'un OPC de référence réalisant exactement l'indice de référence par an de performance et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que l'OPC réel.

- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPC (calculée coupon réinvesti) est supérieure à la performance de l'OPC de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% de la différence entre la performance de l'OPC et la performance de l'OPC de référence.
- Si, sur la période de référence, la performance de l'OPC est inférieure à la performance de l'OPC de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, en cours de période de référence, la performance du FCP, depuis le début de la période de référence est supérieure à la performance de l'OPC de référence calculée sur la même période, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'OPC de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette part variable ne sera définitivement perçue à l'issue de la période de référence que si, sur la période de référence écoulée, la performance du FCP est supérieure à la performance de l'OPC de référence. Les rachats survenus en cours d'exercice donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables.

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts C et B	Parts R	Parts CHF	Parts Z	Parts D
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution ou report
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Capitalisation	Distribution ou report sur décision de la société de gestion

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	29/12/2017	30/12/2016
Actif net en début d'exercice	41 918 035,56	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	166 408 743,49	46 570 128,51
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-29 301 451,84	-5 079 107,58
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	611 458,61	63 010,06
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 052 873,57	-38 940,79
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	7 201 680,49	237 070,49
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 741 115,45	-1 419 869,48
Frais de transactions	-43 653,06	-7 033,74
Différences de change	-6 196 063,46	1 168 184,31
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	218 388,11	-367 341,60
Différence d'estimation exercice N	-148 953,49	-367 341,60
Différence d'estimation exercice N-I	367 341,60	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	85 799,80	
Différence d'estimation exercice N	85 799,80	
Différence d'estimation exercice N-I		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 626 254,33	791 935,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
Actif net en fin d'exercice	178 735 203,01	41 918 035,56

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	1 833 636,94	1,03
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	108 313 586,48	60,60
Obligations à taux. VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 796 048,27	21,15
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	147 943 271,69	82,77
Titres de créances		
Titres de creances		
TOTAL Titres de créances		
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Actions et valeurs assimilées		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers		
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
Actions		
Taux	5 733 677,55	3,21
TOTAL Opérations de couverture	5 733 677,55	3,21
Autres opérations		
Actions		
Crédit	9 000 000,00	5,04
TOTAL Autres opérations	9 000 000,00	5,04

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	110 147 223,42	61,63			37 796 048,27	21,15		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres	8 550 369,32	4,78						
Comptes financiers							7 722 405,53	4,32
Passif								
Opérations temporaires sur titres			7 608 038,37	4,26				
Comptes financiers							718 034,77	0,40
Hors-bilan								
Opérations de couverture	5 733 677,55	3,21						
Autres opérations								

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées									147 943 271,69	82,77
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres									8 550 369,32	4,78
Comptes financiers	7 722 405,53	4,32								
Passif										
Opérations temporaires sur titres	7 608 038,37	4,26								
Comptes financiers	718 034,77	0,40								
Hors-bilan										
Opérations de couverture									5 733 677,55	3,21
Autres opérations										

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	USD		CHF		GBP		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	18 982 571,11	10,62						
Obligations et valeurs assimilées	62 622 135,22	35,04			7 360 607,36	4,12		
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	31 071 647,61	17,38	7 046 105,20	3,94				
Comptes financiers			150 354,41	0,08	128 872,43	0,07		
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	84 149 864,88	47,08	85 471,10	0,05	7 432 819,32	4,16		
Comptes financiers	717 978,39	0,40					56,38	
Hors-bilan								
Opérations de couverture	5 733 677,55	3,21						
Autres opérations								

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	Nature de débit/crédit	29/12/2017
Créances	Achat à terme de devise	37 867 163,76
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	93 333 589,69
	Souscriptions à recevoir	51 750,19
	Dépôts de garantie en espèces	111 300,80
	Coupons et dividendes en espèces	716 518,06
Total des créances		132 080 322,50
Dettes	Vente à terme de devise	91 668 155,30
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	38 498 727,09
	Frais de gestion	140 577,82
Total des dettes		130 307 460,21

• **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
Part C		
Parts souscrites durant l'exercice	110 914,9479	121 904 572,05
Parts rachetées durant l'exercice	-17 983,8685	-19 725 415,26
Solde net des souscriptions/rachats	92 931,0794	102 179 156,79
Part R-EUR		
Parts souscrites durant l'exercice	1 193,4944	1 218 271,87
Parts rachetées durant l'exercice	-664,0500	-678 936,32
Solde net des souscriptions/rachats	529,4444	539 335,55
Part CHF		
Parts souscrites durant l'exercice	6 980,5065	6 526 704,04
Parts rachetées durant l'exercice	-57,0143	-49 999,78
Solde net des souscriptions/rachats	6 923,4922	6 476 704,26
Part B		
Parts souscrites durant l'exercice	34 002,3695	32 182 412,41
Parts rachetées durant l'exercice	-5 738,5319	-5 299 719,88
Solde net des souscriptions/rachats	28 263,8376	26 882 692,53
Part R-USD		
Parts souscrites durant l'exercice	100,0000	91 357,57
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	100,0000	91 357,57
Part D		
Parts souscrites durant l'exercice	1 446,0000	1 478 299,55
Parts rachetées durant l'exercice	-10,0000	-10 150,20
Solde net des souscriptions/rachats	1 436,0000	1 468 149,35
Part Z		
Parts souscrites durant l'exercice	2 900,0000	3 007 126,00
Parts rachetées durant l'exercice	-3 400,0000	-3 537 230,40
Solde net des souscriptions/rachats	-500,0000	-530 104,40

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
Part R-EUR	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
Part CHF	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
Part C	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
Part B	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
Part D	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	

• **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
Part R-USD	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	
Part Z	
Commissions de rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Total des commissions acquises	

• **FRAIS DE GESTION**

	29/12/2017
Part C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	949 569,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables	4 148,74
Rétrocessions des frais de gestion	
Part R-EUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	39 874,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	-0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CHF	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	44 521,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Frais de gestion variables	-0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 445,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part R-USD	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	841,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part B	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	157 296,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Frais de gestion variables	11,30
Rétrocessions des frais de gestion	
Part Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 425,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	

- **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	29/12/2017
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPÔTS DE GARANTIE**

	29/12/2017
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code Isin	Libellés	29/12/2017
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			

• **TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	8 165 216,49	2 355 033,85
Total	8 165 216,49	2 355 033,85

	29/12/2017	30/12/2016
Part R-EUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	109 658,39	34 200,49
Total	109 658,39	34 200,49

	29/12/2017	30/12/2016
Part CHF		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	352 012,37	11 668,35
Total	352 012,37	11 668,35

	29/12/2017	30/12/2016
Part C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 277 163,94	2 203 344,26
Total	6 277 163,94	2 203 344,26

	29/12/2017	30/12/2016
Part D		
Affectation		
Distribution	66 975,04	
Report à nouveau de l'exercice	2,27	
Capitalisation		
Total	66 977,31	
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 436,0000	
Distribution unitaire	46,64	
Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	419,78	

	29/12/2017	30/12/2016
Part B		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 299 638,38	75 607,76
Total	1 299 638,38	75 607,76

	29/12/2017	30/12/2016
Part R-USD		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 270,67	
Total	2 270,67	

	29/12/2017	30/12/2016
Part Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	57 495,43	30 212,99
Total	57 495,43	30 212,99

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 600 671,65	-191 794,52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-2 600 671,65	-191 794,52

	29/12/2017	30/12/2016
Part C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-545 873,04	-71 628,45
Total	-545 873,04	-71 628,45

	29/12/2017	30/12/2016
Part CHF		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-476 917,35	-24 780,37
Total	-476 917,35	-24 780,37

	29/12/2017	30/12/2016
Part R-EUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-10 508,39	-59 170,29
Total	-10 508,39	-59 170,29

	29/12/2017	30/12/2016
Part B		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 553 142,04	10 494,11
Total	-1 553 142,04	10 494,11

	29/12/2017	30/12/2016
Part D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 462,28	
Total	-5 462,28	

	29/12/2017	30/12/2016
Part R-USD		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 683,58	
Total	-4 683,58	

	29/12/2017	30/12/2016
Part Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 084,97	-46 709,52
Total	-4 084,97	-46 709,52

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	30/12/2016	29/12/2017
Actif net Global en EUR	41 918 035,56	178 735 203,01
AXIOM OPTIMAL FIX R-EUR		
Actif net en EUR	2 071 593,01	2 667 408,89
Nombre de titres	2 074,5097	2 603,9541
Valeur liquidative unitaire en EUR	998,59	1 024,36
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-28,52	-4,03
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	16,48	42,11
AXIOM OPTIMAL FIX CHF		
Actif net en CHF	993 497,55	8 092 792,32
Nombre de titres	1 000,0000	7 923,4922
Valeur liquidative unitaire en CHF	993,49	1 021,36
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-24,78	-60,19
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	11,66	44,42
AXIOM OPTIMAL FIX C		
Actif net en EUR	35 037 635,90	138 927 584,51
Nombre de titres	32 617,3993	125 548,4787
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 074,20	1 106,56
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-2,19	-4,34
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	67,55	49,99
AXIOM OPTIMAL FIX D		
Actif net en EUR		1 476 707,07
Nombre de titres		1 436,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR		1 028,34
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR		-3,80
Distribution unitaire en EUR sur résultat		46,64
Report à nouveau unitaire en EUR sur résultat		
Crédit d'impôt unitaire en EUR		*

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

• **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	30/12/2016	29/12/2017
Actif net Global en EUR	41 918 035,56	178 735 203,01
AXIOM OPTIMAL FIX R-USD		
Actif net en USD		101 150,07
Nombre de titres		100,0000
Valeur liquidative unitaire en USD		1 011,50
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR		-46,83
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat		22,70
AXIOM OPTIMAL FIX B		
Actif net en USD	2 507 378,25	33 165 077,28
Nombre de titres	2 445,3825	30 709,2201
Valeur liquidative unitaire en USD	1 025,35	1 079,97
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	4,29	-50,57
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	30,91	42,32
AXIOM OPTIMAL FIX Z		
Actif net en EUR	1 504 811,38	1 044 085,50
Nombre de titres	1 500,0000	1 000,0000
Valeur liquidative unitaire en EUR	1 003,20	1 044,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	-31,13	-4,08
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	20,14	57,49

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DEUTSCHE BANK CONTINGENT CAPITAL TR II 6.55% 31-12-99	USD	69 333	1 470 035,13	0,82
TOTAL ALLEMAGNE			1 470 035,13	0,82
BERMUDES				
CATLIN INSURANCE CO LTD L3RUSD+2.975% PERP	USD	750 000	615 462,21	0,34
TOTAL BERMUDES			615 462,21	0,34
ESPAGNE				
CAIXASABADELL PREFERENTS SA E3R+1.95% PERP	EUR	700 000	629 056,58	0,35
POPSM 8 07/29/21	EUR	993 000	94 335,00	0,05
SANTANDER FINANCE 6.41% PREFERRED SA UNIPERSON	USD	35 707	764 780,42	0,43
SCH FINANCE SA PEF	USD	17 279	371 538,79	0,21
TOTAL ESPAGNE			1 859 710,79	1,04
ETATS UNIS AMERIQUE				
ALLFIRST PREFERRED CAPITAL TRUST L3RUSD+1.5% 15-07-29	USD	2 000 000	1 632 026,50	0,90
ARES MANAGEMENT LP 7.0% PERP	USD	10 000	220 686,21	0,12
BANK OF AMERICANA PEF	USD	12 863	278 405,54	0,16
BANK OF NEW YORK MELLON CORP 5.2% PERP	USD	10 000	209 360,43	0,12
CABCO SERIES 2004101 L3RUSD+0.85% 15-02-34	USD	150	2 871,84	
CAPITAL ONE FINANCIAL 6.7% PERP	USD	6 183	138 097,98	0,08
CULLEN FROST BANKERS 5.375% PERP	USD	581	12 154,16	0,01
FIRST REPUBLIC BANK SAN FRANCISCO NEW 7.0% PERP	USD	5 076	110 456,26	0,06
HSB GROUP INC L3RUSD+0.91% 15-07-27	USD	2 000 000	1 482 311,08	0,83
ILFC ECAPITAL TRUST II AUTRE V+1.8% 21-12-65	USD	2 000 000	1 626 696,09	0,91
JPM CHASE 6.1% PERP	USD	10 000	224 600,27	0,13
KKR AND CO LP DELAWARE 6.75% PERP	USD	9 238	207 793,45	0,12
MELL CAPI FLR PERP	USD	650 000	513 669,73	0,29
SANTANDER HOLDINGS USA INC I 7.3% PERP	USD	31 400	671 512,33	0,38
SUNTRUST PREFERRED CAPITAL I L3RUSD+0.645% PERP	USD	2 000 000	1 524 035,83	0,85
USB REALTY CORP L3RUSD+1.14% 17-10-49	USD	2 000 000	1 512 631,10	0,85
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			10 367 308,80	5,81
PAYS-BAS				
ING GROEP PDS	USD	150 457	3 200 093,09	1,79
NIBC BANK NV ZCP 10-02-43 EMTN	EUR	500 000	1 257 500,00	0,70
TOTAL PAYS-BAS			4 457 593,09	2,49
ROYAUME UNI				
HSBC HOLDINGS PLC ADR	USD	100 034	2 150 964,26	1,21
RBS SP ADR PFD-S	USD	2 000	42 388,41	0,02
TOTAL ROYAUME UNI			2 193 352,67	1,23
TOTAL Actions & val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.			20 963 462,69	11,73
TOTAL Actions et valeurs assimilées			20 963 462,69	11,73

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ 5.5% PERP.	USD	4 000 000	3 449 998,15	1,93
CAPITAL FUNDING GMBH E12R PERP	EUR	250 000	254 033,28	0,14
DEUTCHH POST 6% 23/12/2099	EUR	2 103 000	2 148 404,06	1,20
TOTAL ALLEMAGNE			5 852 435,49	3,27
ESPAGNE				
BANESTO 5.5% 11/49 SUB	EUR	4 894 000	5 063 351,43	2,83
SANT PERP E3R+1.6% PERP	EUR	359 000	335 286,11	0,19
TOTAL ESPAGNE			5 398 637,54	3,02
ETATS UNIS AMERIQUE				
ALLSTATE CORP L3RUSD+1.935% 15-05-37	USD	2 000 000	1 655 592,63	0,93
ALLSTATE CORP TPA I 6.25% PERP	USD	20 242	448 398,73	0,25
AMERICAN FINANCIAL GROUP 6.25% 30-09-54 PEF	USD	4 851	105 923,73	0,06
AMERICAN INTERNATIONAL GROUP INC E3R+1.73% 15-03-67	EUR	1 150 000	1 112 900,33	0,62
ASSURED GUARANTY MUNICIPAL HOLDINGS INC 5.6% 15-07-03	USD	5 199	108 500,12	0,06
ASSURED GUARANTY MUNICIPAL HOLDINGS INC 6.875% 15-12-01	USD	78	1 689,52	
ASSURED GUARANTY MUNICIPAL 6.25% 01-11-02	USD	10 000	217 771,49	0,12
BAC CAPITAL TRUST XIV L3RUSD+0.4% PERP	USD	528 000	400 322,81	0,22
CAP ONE FINA 6.0% PERP	USD	28 230	595 021,07	0,33
CENTRAL FIDELITY CAPITAL TRUST I L3RUSD+1.0% 15-04-27	USD	1 750 000	1 404 055,25	0,79
CHUBB L3RUSD+2.25% 29-03-37	USD	2 000 000	1 668 637,78	0,93
CITIGROUP CAPITAL XIII L3RUSD+6.37% 30-10-40	USD	16 954	387 987,94	0,22
CITIGROUP INC TPA 6.875% PERP	USD	10 347	228 861,03	0,13
COMMERCE BANCSHARES 6.0% PERP	USD	6 643	145 772,03	0,08
COUN CAPI V 7.0% 01-11-36	USD	9 748	214 475,48	0,12
DEUT BANK CAPI F AUTRE V PERP	EUR	750 000	688 837,19	0,39
DEUTSCHE BANK CAP 8% 15/05/2018	EUR	2 500 000	2 696 496,23	1,51
DZ BANK CAPITAL FUND II E3R	EUR	550 000	545 678,56	0,31
DZ BANK CAPITAL FUNDING TV PERP	EUR	234 000	236 123,69	0,13
FIRST HORIZON NATL 6.2% PERP	USD	11 013	231 118,92	0,13
GOLDMAN SACHS CAPITAL II L3RUSD+0.7675% PERP	USD	2 000 000	1 486 037,08	0,83
HANOVER INSURANCE GROUP 6.35% PEF	USD	19 096	402 720,77	0,23
HUNTINGTON BANCSHARES 6.25% PERP	USD	14 971	350 836,06	0,20
ILFC ECAPITAL TRUST AUTRE V+1.55% 21-12-65	USD	2 380 000	1 915 769,30	1,07
JPMORGAN CHASE CAP XIII	USD	1 000 000	756 268,44	0,42
MERR LYNC CAP 6.45% 15-12-66	USD	246 101	5 347 081,19	3,00
MORG STAN CAPI SE 6.625% PERP	USD	6 828	151 878,65	0,08
NATIONAL CAPITAL TRUST	GBP	1 000 000	1 170 680,71	0,65
REINSURANCE GROUP AMERICA INC L3RUSD+2.665% 15-12-65	USD	1 000 000	804 934,13	0,45
STATE STREET L3RUSD+1.0% 15-06-37	USD	2 000 000	1 507 805,05	0,84
TEXAS CAPITAL BANCSHARES 6.5% PERP	USD	9 123	194 114,47	0,11
TEXAS CAPITAL BANCSHARES 6.5% 21-09-42	USD	1 937	40 767,65	0,02
UNITRIN INC 7.375% 27-02-54	USD	12 258	266 229,71	0,15
USB CAPITAL IX L3RUSD+1.02% PERP	USD	1 000 000	763 707,99	0,43
Wa LIBORUSD 3 M_MIN 5.57% 15/03/2049	USD	4 000 000	3 358 826,52	1,88

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
WELLS FARGO AND CO 8.0% PERP	USD	10 000	213 607,59	0,12
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			31 825 429,84	17,81
FRANCE				
AXA PERPETUAL REVISABLE	EUR	1 850 000	1 990 375,69	1,11
AXA SA AUTRE R PERP EMTN	EUR	400 000	415 998,36	0,23
AXA TV PERP	EUR	3 117 000	3 293 447,65	1,84
AXASA 5 1/2 07/22/49	USD	3 500 000	3 073 305,53	1,72
BNP PARIB 4.875% PERP *EUR	EUR	9 765 000	10 289 847,35	5,77
BNP PARIBAS 6.25% 05-50 (PERP)	USD	1 874 000	1 648 886,60	0,92
BNP PARIBAS 6.5% PERP	USD	1 200 000	1 035 084,94	0,58
CNP TSDI TV05-PERP	EUR	3 050 000	3 154 912,64	1,77
CRED AGRIC 7.875%09-PERP TSDI	EUR	2 850 000	3 291 627,41	1,84
LA MONDIALE E3R+2.13% PERP	EUR	550 000	511 473,25	0,29
MUTUELLE ASSUR E3R+2.0% PERP	EUR	1 500 000	1 348 021,88	0,75
NATEXIS BP 1YR PERP	EUR	4 173 000	4 384 569,96	2,45
SOCIETE GENERALE TV PERPETL	EUR	2 050 000	2 421 457,47	1,35
TOTAL FRANCE			36 859 008,73	20,62
HONGRIE				
OTP BANK PLC E3R+3.0% PERP	EUR	700 000	682 758,36	0,38
TOTAL HONGRIE			682 758,36	0,38
ILES CAIMANS				
SANTANDER FIN 5.75% 2049	EUR	3 195 000	3 359 139,13	1,88
TOTAL ILES CAIMANS			3 359 139,13	1,88
ITALIE				
INTESA SAN TF/TV 20/06/2018	EUR	1 150 000	1 241 576,52	0,70
INTESA SANPAOLO 8.375% 09-PERP	EUR	500 000	575 792,81	0,32
TOTAL ITALIE			1 817 369,33	1,02
JERSEY				
MAIN CAPI FUN 5.75% 31-12-99	EUR	5 058 000	5 411 852,14	3,03
MAIN CAPITAL FUNDING LIMITED PARTNERSHIP 5.5% 31/12/2049	EUR	5 159 000	5 507 738,51	3,08
TOTAL JERSEY			10 919 590,65	6,11
LUXEMBOURG				
SUNTRUST CAPITAL MARKETS NY L3RUSD+0.67% 15-05-27	USD	500 000	388 886,19	0,22
UNICREDIT INTL 8.125% 10/12/49	EUR	400 000	470 055,51	0,26
TOTAL LUXEMBOURG			858 941,70	0,48
PAYS-BAS				
ACHMEA BV 6% PERP *EUR	EUR	400 000	427 518,47	0,24
AEGON L3RUSD+0.875% PERP MIN 4%	USD	4 833	97 360,32	0,05
AEGON 6.375% 31-12-99	USD	144 786	3 113 236,61	1,74
AEGON 8.0% 15-02-42	USD	28 868	637 798,17	0,36
ASR NEDERLAND NV 10.0% PERP	EUR	3 670 000	4 403 134,28	2,47
ING GROEP NV 6.375% 31-12-99	USD	122 223	2 615 865,34	1,46
TOTAL PAYS-BAS			11 294 913,19	6,32
ROYAUME UNI				
ABERDEN AM 7% 29/03/2049	USD	4 641 000	3 924 894,11	2,20
BARCLAYS TF/TV PERPETUAL	GBP	2 230 000	3 149 457,53	1,76
COFIN FDG TEC10 PERP *EUR	EUR	100 000	97 035,83	0,05

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HBOS CAPITAL FUNDING LP	USD	9 300 000	7 978 055,32	4,46
PRUDENTIAL PLC	USD	6 644 000	5 703 575,10	3,19
PRUDENTIAL PLC TPA0 6.5% PERP	USD	63 756	1 385 238,21	0,78
PRUDENTIAL PLC 5.25% 03/49	USD	2 255 000	1 893 686,08	1,06
PRUDENTIAL 6.75% PERP	USD	13 826	301 551,42	0,17
ROYAL BK SCOTLAND 5,5% PERP	EUR	11 436 000	11 601 085,01	6,49
STAN CHAR 5.375% PERP EMTN	GBP	1 400 000	1 733 555,39	0,97
STANDARD LIFE PLC 6.546% PERP	GBP	1 000 000	1 306 913,73	0,73
TOTAL ROYAUME UNI			39 075 047,73	21,86
TOTAL Obligations & val. ass. ng. sur mar. régl. ou ass.			147 943 271,69	82,77
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			147 943 271,69	82,77
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
UNION + SI.3 DEC	EUR	0,15	28 667,62	0,02
TOTAL FRANCE			28 667,62	0,02
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			28 667,62	0,02
TOTAL Organismes de placement collectif			28 667,62	0,02
Titres donnés en pension				
PAYS-BAS				
ACHMEA BV 6% PERP *EUR	EUR	8 000 000	8 550 369,32	4,78
TOTAL PAYS-BAS			8 550 369,32	4,78
TOTAL Titres donnés en pension			8 550 369,32	4,78
Dettes représentatives des titres donnés en pension			-7 608 474,74	-4,26
Indemnités sur titres donnés en pension			436,37	
Instruments financiers à terme				
Engagements à terme ferme				
Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé				
US US TBOND 3 0318	USD	-45	5 562,70	
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé			5 562,70	
TOTAL Engagements à terme fermes			5 562,70	
Autres instruments financiers à terme				
Credit Default Swap				
CDS BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	EUR	3 000 000	32 703,60	0,02
CDS INTESA SAN PAOLO SPA	EUR	3 000 000	19 019,10	0,01
CDS MEDIOBANCA SPA	EUR	3 000 000	28 514,40	0,02
TOTAL Credit Default Swap			80 237,10	0,05
TOTAL Autres instruments financiers à terme			80 237,10	0,05
TOTAL Instruments financiers à terme			85 799,80	0,05
Appel de marge				
Appels de marges C.A.Indo en \$ us	USD	-6 679,8	-5 562,79	
TOTAL Appel de marge			-5 562,79	
Créances			132 080 322,50	73,90

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dettes			-130 307 460,21	-72,91
Comptes financiers			7 004 370,76	3,92
Actif net			178 735 203,01	100,00

AXIOM OPTIMAL FIX Z	EUR	1 000,0000	1 044,08	
AXIOM OPTIMAL FIX R-USD	USD	100,0000	1 011,50	
AXIOM OPTIMAL FIX R-EUR	EUR	2 603,9541	1 024,36	
AXIOM OPTIMAL FIX CHF	CHF	7 923,4922	1 021,36	
AXIOM OPTIMAL FIX C	EUR	125 548,4787	1 106,56	
AXIOM OPTIMAL FIX D	EUR	1 436,0000	1 028,34	
AXIOM OPTIMAL FIX B	USD	30 709,2201	1 079,97	

- **COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

DECOMPOSITION DU COUPON

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	51 538,04	EUR	35,89	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	9 506,32	EUR	6,62	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	5 930,68	EUR	4,13	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	66 975,04	EUR	46,64	EUR